

Il est encore trop tôt pour affirmer que nous allons pouvoir retrouver notre liberté de déplacement et de réunion d'ici l'été.

Malgré ce qui était annoncé dans l'édition de janvier, la fête de la Musique ne pourra se tenir le 19 juin. L'incertitude quant aux conditions sanitaires qui seront en vigueur et le fait que des élections se tiennent le lendemain plaident pour son annulation.

Mais restons optimistes ! Un « vide-village » associé à une exposition de voitures de collection pourrait se tenir à la fin de l'été... À suivre !

Dans le même registre, la cérémonie du 8 mai n'aura pas lieu. Le Monument aux Morts sera pavoisé et une gerbe y sera déposée.

Le budget primitif a été voté. Il est détaillé au verso. Nos marges de manœuvre s'amenuisent. Nous concentrons principalement nos ressources sur le projet SP/chaufferie.

À noter toutefois que le revêtement amortisseur de l'aire de jeux sera renouvelé et à cette occasion, trois nouveaux bancs et 2 poubelles seront installés aux alentours.

Côté voirie, la bande de roulement du chemin de la Plante sera reprise (pris en charge GBM) et le bas du chemin des Chaseaux sera reprofilé.

INSRIPTIONS SCOLAIRES RENTRÉE 2021

Sont concernés les enfants qui auront trois ans à la rentrée ou en provenance d'une autre école. Déposer en mairie (ou par courriel) jusqu'au 21 mai les photocopies du livret de famille, du carnet de vaccinations, d'un justificatif de domicile et, le cas échéant, le certificat de radiation de l'école où est scolarisé l'enfant. Après avoir reçu le certificat de scolarité délivré par la mairie, prendre RDV avec la directrice de l'école au plus tard le 4 juin.

association **LATORPÉSIE**
7 novembre 2021
course nature
de la **Grapille**
TORPES

La course de la Grapille organisée par l'association «La Torpésienne» aura lieu le dimanche 7 novembre 2021. Course adultes le matin et enfants l'après-midi.

Des besoins sont nombreux en termes de bénévoles afin que la course puisse se dérouler dans de bonnes conditions. À ce jour, **un co-organisateur, un responsable communication** (presse, internet) et **un responsable sono** (matériel loué par l'association si besoin) sont recherchés ainsi que toute forme d'aide parmi la joyeuse bande de bénévoles avant et le jour de la course.

N'hésitez pas à vous manifester par mail auprès de l'association.

Contact : latorpesienne@gmail.com

Le nettoyage de printemps de la commune et des alentours aura lieu le samedi 29 mai 2021 entre 9h et 12h. RDV devant la mairie à partir de 8h45.

SÉCURISATION DU PASSAGE PIÉTON RUE DE LA CORVÉE

La traversée de la rue à proximité du carrefour de la rue des Vignottes reste dangereuse malgré le marquage au sol. L'installation de feux tricolores est techniquement impossible. En revanche, des panneaux tri-flash, alimentés par des panneaux solaires, installés de part et d'autre du passage piéton se déclencheront à la demande et devraient contribuer à sécuriser mieux la traversée.

Mais cela renvoie à nouveau au respect des règles par les automobilistes.

DÉCLASSEMENT CHEMIN RURAL : ENQUÊTE PUBLIQUE

Le chemin rural du Bois du Marquis à la Pirouette débouche sur une forêt privée dont l'accès est maintenant interdit. Le riverain de ce chemin en a fait la demande d'acquisition. Une servitude de passage au profit du propriétaire de la forêt voisine sera établie.

Conformément à la loi, une enquête publique aura lieu durant 1 mois, préalablement au déclassement.

Un registre sera mis à disposition à la mairie, **du 10 mai au 10 juin 2021**, durant les heures d'ouverture au public.

INITIATION ET PERFECTIONNEMENT INFORMATIQUES

Les séances de formation sont programmées aux dates suivantes :

• Module 1 INITIATION

De 10 à 12 heures les mardis 7, 14, 28 septembre et 5 octobre.

• Module 2 PERFECTIONNEMENT

De 10 à 12 heures les mardis 12, 19, 26 octobre et 2 novembre.

BUDGET 2021

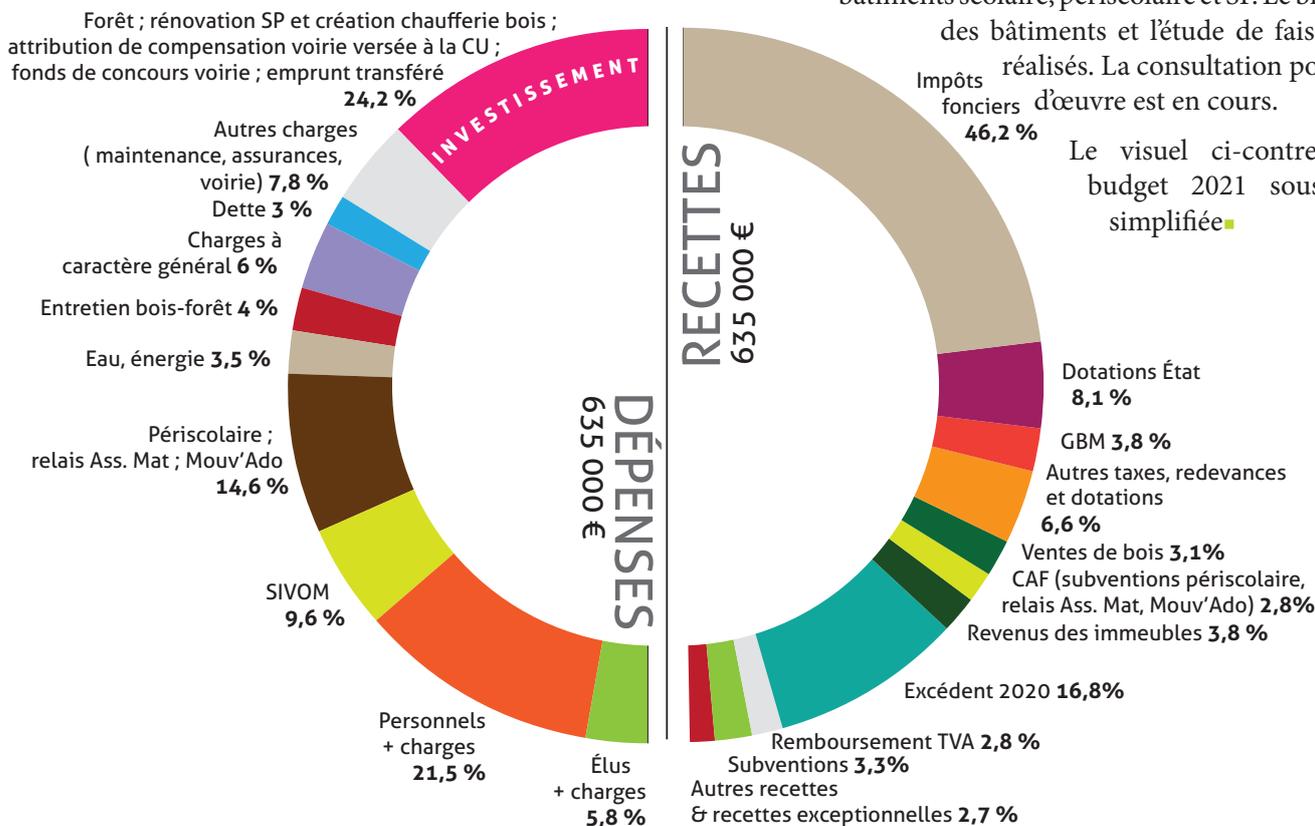
Ce budget 2021 est en baisse de plus de 100 000 € par rapport à 2020. En cause, les excédents ou économies de l'exercice précédent qui se réduisent. Les dotations de l'État poursuivent leur baisse entamée en 2014. Par comparaison avec le budget de 2020, on observe une part grandissante de la fiscalité dans les recettes communales (46,2 % contre 38,4 % l'an dernier).

Autre conséquence, étant donné que les dépenses courantes ne diminuent pas, c'est le niveau d'investissement qui baisse : 24,2 % contre 34,3 l'année dernière.

Nouvelle ressource : le logement communal situé dans le bâtiment scolaire a été mis en location.

Des crédits sont ouverts en investissement pour le projet de rénovation de la salle polyvalente et du chauffage des bâtiments scolaire, périscolaire et SP. Le bilan thermique des bâtiments et l'étude de faisabilité ont été réalisés. La consultation pour la maîtrise d'œuvre est en cours.

Le visuel ci-contre présente le budget 2021 sous une forme simplifiée.



INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Les élections départementales et régionales se tiendront les 20 et 27 juin. La date limite d'inscription sur la liste électorale est arrêtée au 7 mai. Les jeunes ayant 18 ans à la date du premier tour de scrutin sont inscrits d'office, **pour autant qu'ils se soient bien fait recenser.**

Les inscriptions peuvent se faire à la mairie en présentant une carte d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile, ou sur www.service-public.fr → services en ligne.

Les nouveaux inscrits recevront leur carte électorale quelques semaines avant le 1^{er} tour de scrutin.

Secrétariat de mairie :

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi : 9 – 12 h • Mardi : 14 – 17 h
• Jeudi : 13 – 17 h

PERMANENCE URBANISME

Le **JEUDI UNIQUEMENT** 14h30 – 17 h30

CONTACTS MAIRIE

03 81 58 65 61 / mairietorpes@torpes.fr

WWW.TORPES.FR

Permanence du maire

Mardi et jeudi : 15h / 16 h 30
Samedi matin sur RDV.

RÉFORME DE LA FISCALITÉ LOCALE

La refonte de la fiscalité locale se traduit par une suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En application de l'article 16 de la loi de finances 2020, les parts communales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la TH. L'extinction complète de cette taxe est prévue pour 2023. Cette année, une baisse de 30% de son montant sera appliquée pour les foyers qui y étaient encore assujettis.

À terme, seuls les propriétaires fonciers contribueront aux finances locales.

Les nouveaux taux communaux des taxes sur le foncier bâti et non bâti résultent de la fusion, sans augmentation, des taux 2020 de la commune et du département. Comme toute réforme, celle-ci s'applique sans prendre en compte les spécificités locales. Ainsi, le total de l'impôt collecté par le département en 2020 est supérieur au produit de la TH communale, base 2017.

Le fait de ne pas prendre en compte l'évolution de la TH en 2018 a pour conséquence que 20 000 € collectés à Torpes en 2021 seront reversés à d'autres communes.

Taxe d'aménagement

Désormais les constructions de type abris de jardin sont assujetties à la taxe d'aménagement avec un abattement de 50% jusqu'à 20m².

Une déclaration préalable sera à déposer à la mairie. Les documents nécessaires peuvent être téléchargés sur www.service-public.fr.

Recensement citoyen à 16 ans

Ce recensement OBLIGATOIRE est à faire l'année **dans les trois mois** qui suivent le 16^e anniversaire. Il sera exigé pour passer les examens scolaires et le permis de conduire.

Présentez vous en mairie, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille.